

REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI DE DOUBLE à BEAUVOIR DE MARC

Samedi 7 – Dimanche 8 Avril 2018

- 1- Le tournoi se déroule selon les règles du jeu et d'organisation préconisés par la WBF, la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre présent dans le gymnase. Le tournoi est autorisé par la ligue : Numéro d'autorisation en cours
- 2- Le Juge-arbitre veille au bon déroulement de la compétition et fait respecter les règles du jeu applicables à toutes compétitions de Badminton.
- 3- Il est responsable de la discipline sur les terrains et peut prendre toute mesure à cet effet.
Avertissements, Disqualifications.
- 4- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés, dans les séries N, R, D, P, Non Classés de minime à vétéran. Les joueurs poussins et benjamins ne sont pas autorisés sur le tournoi.
- 5- Tous les joueurs, et sur demande, doivent pouvoir présenter leur licence de compétition à la table de pointage à leur arrivée dans le gymnase indiqué sur les convocations.
- 6- Les organisateurs réalisent, si le nombre d'inscrit le permet, les tableaux par regroupement des poules de 4, sinon poule de 3, suivant un classement hiérarchique lié à la cote fédérale CCPH des paires inscrites.
- 7- Les inscriptions doivent parvenir à l'adresse indiquée sur la feuille d'inscription, le dimanche 25/03/2018 au plus tard avec le règlement de l'inscription.
- 8- Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité à 140 joueurs, la priorité étant donnée aux premiers inscrits DONT le paiement par chèque aura été envoyé par voie postale au 25 Mars 2018 (cachet de la poste faisant foi). L'organisateur s'autorise le droit de constituer une liste d'attente en cas de forfait de joueurs.
- 9- Tableaux proposés : double mixte le samedi, double homme et double dame le dimanche.
- 10- Les frais d'inscriptions sont de 14 € pour un tableau et de 18 € pour 2 tableaux (les chèques devront être libellés à l'ordre du CSBB 38)
- 11- Le tournoi est en 2 phases:
 - 1^{ère} phase : en poules avec 1 ou 2 sortants par poule
 - 2^{ième} phase : en élimination directe
- 12- Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre principal avec l'aide de la cote fédérale CCPH à la date du tirage au sort, le 22 Mars 2017.
- 13- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, le volant officiel pour toutes les séries est le BABOLAT 4. Ces volants seront en vente dans la salle, le jour de la compétition.
- 14- Les joueurs s'auto-arbitrent jusqu'aux finales. Des arbitres volontaires (arbitres, stagiaires, officiels départementaux) officient dans la mesure du possible lors des finales.
- 15- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné, équipé d'une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBad et muni d'un nombre suffisant de volants, ainsi que de tous les éléments nécessaires à son match.
- 16- A l'appel de son nom, tout joueur dispose d'une minute pour se présenter et effectuer le test des volants. Dans le cas contraire, un deuxième appel est fait et le joueur est déclaré forfait s'il est toujours absent après trois minutes supplémentaires. Ce temps supplémentaire amputera le temps d'échauffement.
- 17- Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain est de trois minutes après le test des volants.
- 18- Tout volant touchant un câble suspendu/panneaux de baskets appartenant à l'infrastructure du gymnase est compté "LET" 1 fois au service et "FAUTE" en jeu.
- 19- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord de l'intéressé.
- 20- Sauf autrement décider par l'organisateur en concertation avec le juge arbitre, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans les salles. Les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage d'une heure avant ou après leurs horaires mentionnés sur l'échéancier.

REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI DE DOUBLE à BEAUVOIR DE MARC

Samedi 7 – Dimanche 8 Avril 2018

- 21-** Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit doit en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
- 22-** L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre, aux arbitres, aux membres du Comité d'organisation et uniquement entre les sets pour l'entraîneur de chaque joueur.
- 23-** En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur ou la joueuse encore en lice aura la possibilité de proposer un joueur ou une joueuse en remplacement de la personne défaillante en accord avec le juge arbitre. Sinon le comité d'organisation sélectionnera ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur ou de la joueuse.
- 24-** Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 25-** Il est recommandé d'être vigilant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le sol sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles sont attendues.
- 26-** Tout joueur forfait après la date du tirage au sort doit justifier de ce dernier par écrit auprès de la Commission régionale d'Arbitrage (par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition sous peine de sanction fédérale.
- 27-** **La participation à ce tournoi implique l'acceptation de tous les points du présent règlement.**

Le Comité d'Organisation

Date, Nom et signature du Juge-Arbitre :

BRIERE Florence